

CIVELLES
L'or blanc de la Loire

apl

CHAQUE MERCREDI 4F • INFORMATIONS REGIONALES • N° 116 DU 8 AU 15 AVRIL 80

ROUTIERS

LE DOSSIER NOIR



ENERGIQUE, DIABOLIQUE, ESTHETIQUE, TECHNIQUE, MA PAGE 2 EST FANTASTIQUE.



Foire CHOLET. Éco-bio.

3ème fête et foire écologique et biologique de Cholet les 24, 25, 26 mai 1980.
Exposition, information, spectacles, films et débats. Les artisans, agriculteurs, libraires, associations etc... qui désirent tenir un stand (payant) peuvent prendre contact avant le 5 mai avec F. BARRE "L' EVEIL" GESTE 49 600 BEAUPREAU..



ABONNEMENT

Je m'abonne pour :

Un trimestre : 12 numéros : 48 F Soutien : 50 F
Un semestre : 24 numéros : 90 F Soutien : 150 F
Un an : 48 numéros : 180 F Soutien : 250 F

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Mettre les chèques à l'ordre des Nouvelles Éditions de l'Ouest et les adresser à l'APL, 26 bis boulevard R.-Schuman 44300 NANTES.



L'équipe de la maquette cherche épi-
cerie ouverte le soir du lundi de
Paques. Prévenir tous les ans, au
début du carême.

URGENT je vends un FORD transit
aménagé camping-car pour 2 per-
sonnes + 2 enfants. Très bon
état 35000 KM. Tel. 86.85.15 ou
A.P.L. 76.26.33

CHERCHE 2 petites voitures voitu-
res genre IO4 ou renault 5 ou
4 L, vraiment pas cher pour l'une ;
pour l'autre bon rapport kilomètre/
prix. Tel. 76.26.33.

CHERCHE d'occasion CANOE 3/4 pla-
ces. Petit prix. TEL. 76.26.33

Je veux partir. N'importe où de pré-
férence. Ecrire au journal, qui
transmettra.

● SOMMAIRE ●

PAGE 2.....	2
OUVRIER.....	
Accident du travail.....	3
Transport routier.....	4
	5
	6
JUSTICE.....	
Graffiti en procès.....	6,7
FETE APL.....	
Ecoute les tropiques.....	7
Quand nous continuons.....	7
IMMIGRATION.....	
Quand passent les civelles.....	8
	9
DIVERS.....	
Ufomanes - stages.....	9
OUVRIER.....	
Prud'hommes.....	10 11
IMAGE.....	
Des journées entières.....	p 12
BREVES.....	13
ARMEE.....	
Réquisition.....	14
CINE.....	15

apl

Dir.
J. Sauvageot

/ Cppap n° 59803 / Agence Presse Libre :
26 bis boulevard R.-Schumann - 44300 Nantes
/ Tél. 76.26.33 / Imp. Mellinet - Nantes

REUNION DE REDACTION

Le samedi matin, de 10 h à 12h30.
réunion de rédaction ouverte à tous.

PERMANENCES

Tous les jours: 17-19 h
Telephone: 76.26.33.

3 numéros gratuits

Réservé aux personnes à qui tu veux
faire connaître le journal

NOM

PRENOM

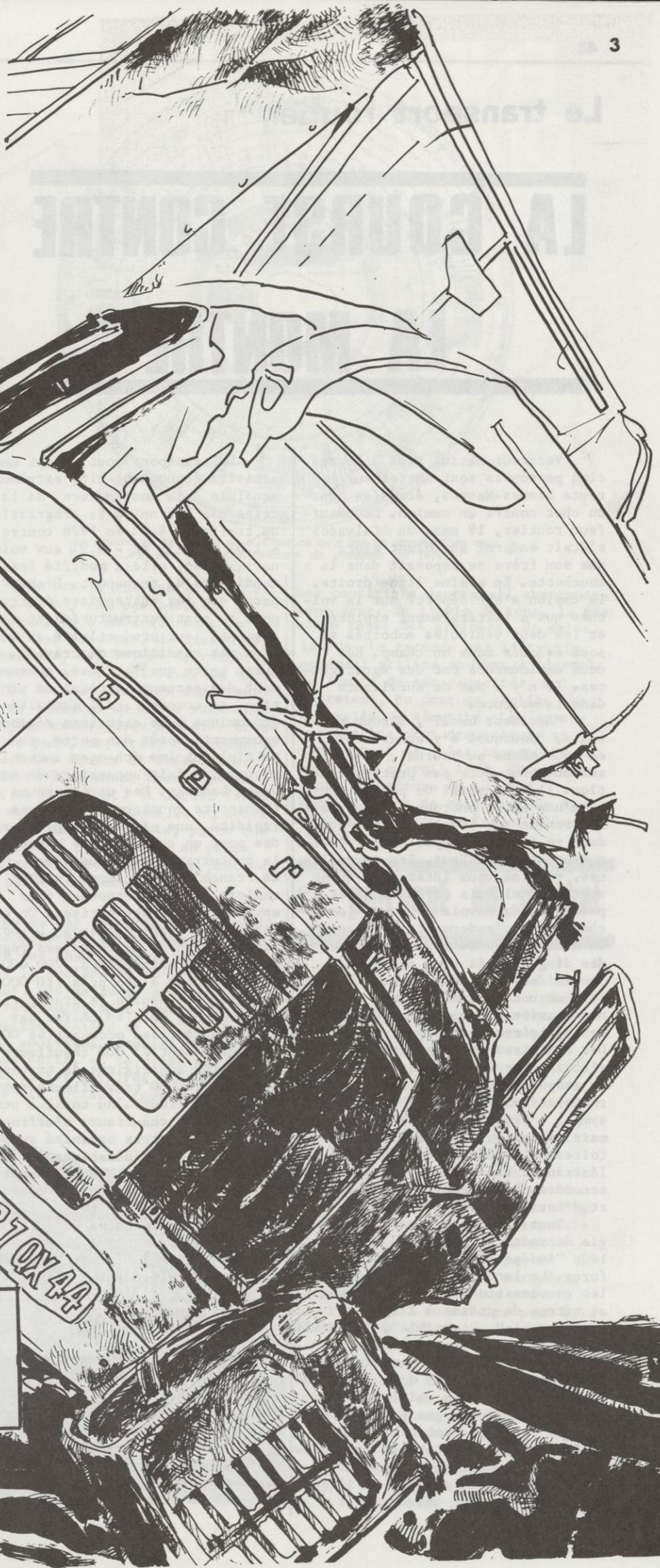
ADRESSE

Je (nom)

Adresse

souscris pour
- moins de 100 F
- entre 100 F et 200 F
- plus de 200 F

IL M'A PRIS EN STOP MAIS EN FAIT JE CROIS
 QUE JE L'ARRANGEAIS BIEN. SA RADIO
 ETAIT EN PANNE ET IL AVAIT LA TROUVÉE
 DE S'ENDORMIR. EN PLUS FALLAIT QU'IL
 SOIT EN HOLLANDE CE SOIR. IL GUELAIT
 EN ME POURRANT SON PLANNING SOUS
 LE NEZ. BORDEAUX TOUT A L'HEURE,
 ROTTERDAM CE SOIR. RETOUR PAR
 RUNGIS ET MARSEILLE DANS LA FOULÉE
 ILS VONT ME CREVER AU BOULOT QU'IL
 DÉSAIT. IL M'A LAISSÉ PORTE D'ORLÈANS
 J'AI TENU À LUI PAYER LE JUS



ACCIDENT DE TRAVAIL

LE LENDEMAIN J'AI RECONNU SON
 BAHUT SUR LES PHOTOS DES CANARDS
 "DRAME DES VACANCES: LE ROU-
 TIER CHAUFFARD ECRASE UNE FA-
 MILLE..." AH LES CONS ILS N'EN
 LOUPPENT PAS UNE, LES JOURNAUX!

Le transport routier

LA COURSE CONTRE LA MONTRE

Vendredi matin, vers 3 heures, cinq personnes sont mortes sur la route Rennes-Nantes, écrasées dans un choc contre un camion. Le chauffeur routier, 19 ans, du Calvados s'était endormi au volant alors que son frère se reposait dans la couchette. En pleine ligne droite, le camion s'est déporté sur la voie qui a littéralement explosé et les deux véhicules emboîtés se sont échoués dans un champ. Les deux camionneurs ont des égratignures. Il n'y a pas de survivants dans la voiture.

"Accident banal", diront certains, "pourquoi s'y attarder ?" et nous-mêmes au journal, n'y aurions peut-être pas prêté attention. Il aura suffi de peu de chose : qu'une amie, photographe de presse, rendue sur les lieux de l'accident se fasse interpellé par quelques routiers. "Vous, les journalistes, vous ne vous intéressez qu'au sensationnel mais personne ne se préoccupe de savoir pourquoi les chauffeurs s'endorment au volant. On nous accuse de conduire comme des dingues mais vous ne parlez jamais de nos conditions de travail" Et nous nous sommes aperçus que nous savions, comme tout le monde, des histoires extravagantes. Des histoires de routiers qui s'étaient arrêtés pour nous prendre en stop et nous engueulaient de rester silencieux ; les routiers sympas n'ont pas peur de la solitude mais craignent le sommeil. Des histoires de dépassements affolants où l'accident tient à une poignée de secondes. Des histoires de trajets et d'horaires fabuleux.

Tout cela entretient la mythologie de routiers fonceurs, fiers de leur "indépendance", sûrs de leur force. Le lendemain de l'accident, les conversations de café, photos et titres de presse à l'appui ("effroyable", "terrible", "une famille fauchée"), condamnaient les routiers sans vouloir les entendre. Pour casser ce cinéma dans nos têtes il y a pourtant des chiffres, des faits, des témoignages prouveront que les routiers sont bien plus victimes que responsables. Les accidents de la route sont avant tout des accidents de travail et il est temps d'ouvrir ce dossier noir.

Le transport routier est une activité économique-clé, extrêmement sensible à la conjoncture. Si la crise n'a pas nui à la progression du trafic (+ 4,5% en 1978 contre - 1,8% au rail et - 4,9% aux voies navigables), elle a modifié les conditions du transport. D'abord parce que les entreprises de transport se sont restructurées et ont augmenté leur productivité au détriment des conditions de travail. Mais aussi parce que la crise, en supprimant des secteurs entiers de production, en concentrant l'activité économique dans certaines régions, notamment auprès des ports, en multipliant les échanges internationaux, a fait apparaître de nouveaux besoins. Les utilisateurs de transports routiers exigent une rapidité, une efficacité plus grandes pour un coût abaissé parce que la concurrence est plus vive. En France, le transport routier emploie 285 000 personnes dans environ 30 000 entreprises. On peut distinguer trois secteurs. D'abord le transport de marchandises regroupant 26 000 entreprises, 200 000 salariés dont à peu près 110 000 chauffeurs. Ensuite le transport de voyageurs pris en charge par 2 700 entreprises occupant 46 000 personnes dont 25 000 chauffeurs. Enfin, les auxiliaires de transport occupant 70 000 travailleurs dont 10 000 chauffeurs. Au total à peu près 150 000 chauffeurs s'affrontent à un patronat très organisé au sein de l'Union des Fédérations de Transporteurs et où la FNTR (transports routiers), pèse d'un poids considérable et jouit d'une solide réputation d'intransigeance. Tel est, grossièrement esquissé, le décor d'une activité où la mort, en permanence, tient le premier rôle.

la profession qui tue le plus

Ce ne sont pas là des mots. Les rapports les plus officiels démontrent que le transport routier est la profession qui tue le plus dans ses propres rangs et parmi les autres usagers de la route.



Nous disions les routiers plus victimes que responsables ? Ces chiffres sont éloquentes : selon les statistiques de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie pour 1977, un travailleur sur 1210 (0,082%) a été tué, un travailleur sur 61 (1,62%) a été victime d'un accident grave, un travailleur sur 9 (11,17%) a connu un accident avec arrêt. 0,082% cela ne dit rien en soi mais ce chiffre d'accidents mortels est 2,4 fois plus élevé que celui de l'activité Bâtiment et Travaux publics de sinistre réputation. Ce chiffre déjà impressionnant tourne à l'hécatombe quand on examine la part des transports routiers dans l'ensemble des accidents de la route. Une étude du Ministère des transports révèle que les accidents de la route où sont impliqués des poids lourds ont fait, en 1977, 21 796 victimes dont 1962 tués, 251 conducteurs de poids lourds et 1711 usagers de la route. Globalement la responsabilité des poids lourds est engagée dans plus d'un accident sur trois. Alors, difficile dans ces conditions d'invoquer la fatalité. Bien sûr, quoi qu'on fasse, la conduite sur route restera plus dangereuse que le maniement du stylo mais chacun sait bien que la sécurité routière dépend étroitement de la forme physique des conducteurs et de l'état mécanique des véhicules. Sur ces deux points, le bilan des patrons de transports routiers est accablant.

Une enquête très officielle d'un organisme de sécurité routière portant sur 1496 journées de travail effectuées par 139 chauffeurs différents donnaient les résultats suivants. Les conducteurs travaillaient en moyenne 62H30 par semaine, 11H30 par jour, 25% dépassaient 70 heures par semaine. Bien entendu leur sommeil était extrêmement perturbé : les chauffeurs dormaient en moyenne 7 heures par jour, moins de 6 heures dans 31% des cas, moins de 4 heures dans 11% des cas. Des

emplois du temps tels que celui que nous reproduisons ne sont pas exceptionnels.

— Vendredi 1^{er} juillet 1977

5 h 00 Départ de Savoie
17 h 00 Arrivée à Paris
19 h 30 Départ de Paris

— Samedi 2 juillet 1977

8 h 00 Arrivée en Savoie
9 h 00 Départ de Savoie
18 h 30 Arrivée à Paris
21 h 00 Départ de Paris

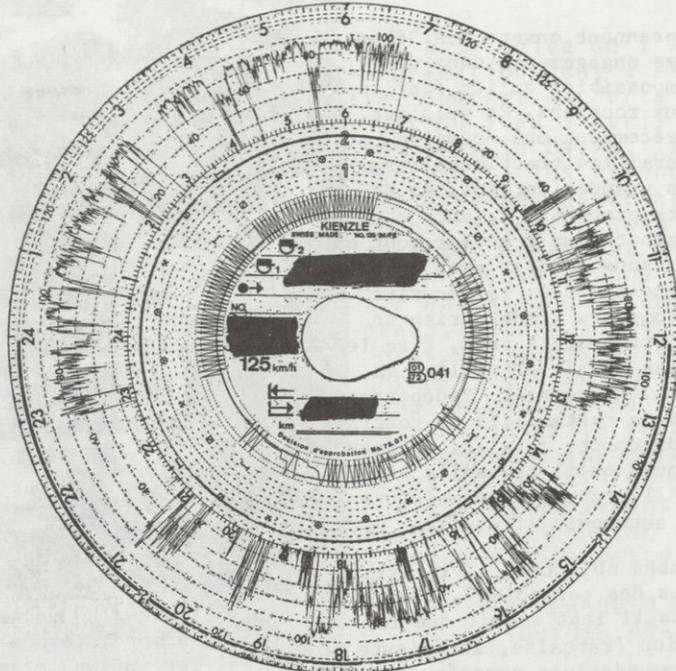
— Dimanche 3 juillet 1977

8 h 00 Arrivée en Savoie

A ces horaires surchargés s'ajoute le travail de nuit. Le rapport officiel note à ce propos : "le taux de risque peut varier de 1 à 7 selon que l'on considère les tranches horaires de 8 heures à midi ou de minuit à 4 heures pour les conducteurs de longue distance". L'accident de Nantes a eu lieu à 3 heures du matin et le chauffeur avait commencé le travail en fin d'après-midi. Et le rapport de conclure : "les conducteurs qui travaillent dans les conditions les plus extrêmes sont les plus exposés à l'insécurité liée à la fatigue. On perçoit ainsi l'importance que revêtent les améliorations des conditions de travail des routiers dans la réduction de l'insécurité globale liée à la circulation des poids lourds".

Il convient d'ajouter aux horaires surchargés d'autres facteurs engendrant la fatigue. Souvent en effet, les chauffeurs en déplacement se reposent mal, sur une couchette de 60 cm de large, dans un parking ou le plus souvent en bordure d'une autoroute. Sans compter que le repos n'est pas pris à des heures régulières mais selon les disponibilités dans l'horaire. Parlons aussi des repas pris à la sauvette à n'importe quelle heure et pas souvent dans les restaurants routiers. Le témoignage suivant parle de lui-même (Savoie - Iran).

"On mange au camion. A partir de maintenant, c'est presque la règle. Parce que les gars n'apprécient



« Tourner 24 heures sur 24 ». C'est ce qu'a fait ce chauffeur de car sur une ligne internationale de voyageur en 1979

pas toujours la cuisine locale. Et puis, on n'y est pas habitué, ça détraque. On a embarqué dans le coffre des sardines, du cassoulet, du nescafé, des boîtes de conserves diverses, et de quoi laver la vaisselle. Souvent les gars démarrent à 3 ou 4 heures du matin sans rien dans le ventre jusqu'à midi : trouver du pain, ce serait trop compliqué. Entre Cluses et Théreran on arrivera à se raser deux fois en tout et pour tout. Il aurait fallu des rasoirs mécaniques... et avoir le temps de s'en servir, parce que le matin, à peine levé, on pense à faire démarrer le camion pour ne pas perdre de temps".

Les mauvaises conditions de travail se repercutent naturellement sur la santé des chauffeurs. L'âge de pointe de la profession se situe à 28 ans. Les maladies professionnelles non reconnues, sont nombreuses : lombalgie, baisse de l'acuité visuelle et auditive, troubles digestifs etc... Enfin, et ce n'est pas le moindre, les horaires interdisent toute vie sociale, toute vie familiale.

Les conditions de travail aberrantes sont donc, de l'avis de tous, la première cause des accidents de poids lourds. La seconde est l'état du matériel utilisé souvent à l'extrême limite de ses capacités, mal entretenu, ou dont on néglige les appareils de sécurité. Les conséquences les plus dramatiques se manifestent dans les transports de voyageurs : avril 1975, 29 morts dans la descente de Laffrey. Enquête : pas de ralentisseur électrique, tambours de freins déformés. *Band.*

un patronat de combat

Il ne faut pas chercher bien loin les responsables de ce gâchis. Ce sont, au premier rang, les patrons de combat des transports routiers. Depuis toujours ils imposent une politique sociale rétrograde et la multiplicité de petites entreprises entretient un esprit poujadiste et borné. Il existe une convention collective des Transports routiers qui, de l'aveu même d'un haut fonctionnaire des transports, est pratiquement sans contenu. "On demande beaucoup aux routiers mais en contre-partie on ne leur offre rien". Malgré l'interdiction formulée par le règlement communautaire européen, la convention collective prévoit encore que 25% du salaire peut être constitué de primes au rendement. A partir de salaires ridicules, indexés avec retard sur le SMIC, les employeurs font miroiter aux routiers tout un arsenal de primes. Il y a les primes au kilométrage parcouru, au nombre de tours effectués, au tonnage transporté qui, toutes, tendent à accentuer les risques de conduite. Dans une période de concurrence forcée, les



patrons prennent envers les "chargeurs" des engagements dans des délais impossibles qu'ils font supporter aux routiers. Et puis est apparue récemment une nouvelle race de routiers: les tractionnaires. Certaines grandes entreprises de transports proposent à leurs chauffeurs d'acheter un tracteur tout en demeurant sous-contrat avec eux. "L'indépendance dans la sécurité". Slogan trompeur. L'entreprise se charge de trouver le prêt, fixe le prix et les délais et prélève sa commission. Au routier "indépendant" d'assurer la rentabilité du contrat. Au bout du compte celui-ci s'aperçoit toujours qu'il travaille encore plus, qu'il prend plus de risques pour une autonomie illusoire.

On nous objectera : "il existe des textes, des contrôles". C'est vrai. Mais il faut savoir que la législation française, inférieure aux recommandations européennes est constamment bafouée. Des contrôles officiels datant du 1er semestre 1976 ont démontré que la législation (48 heures maximum de conduite hebdomadaire, 10H par jour, 5H d'affilée) n'était pas respectée dans 80% des cas. Les disques de contrôlographes existent bien mais les contrôles policiers sont notoirement insuffisants. Et quand des procès-verbaux sont dressés, les patrons invoquent la sacro-sainte spécificité du transport routier



pour obtenir des dérogations. Au bout du compte, le nombre de poursuites est infime et les condamnations éventuelles dérisoires. Arrogance du patronat, laxisme des pouvoirs publics qui ont choisi de faire la part belle à la route au détriment du rail et des voies navigables. M. Le Theule, commentant à l'Assemblée Nationale, le 22 juin 1979, le rapport officiel cité plus haut s'exclamait : "Il y a un problème. Ce rapport officiel me fait frémir. Il est exceptionnel que les règles sociales soient respectées". Depuis, le silence.

Pour que le droit du travail soit appliqué, il n'existe qu'une recette : le rapport de forces imposé au patronat. Et de ce point de vue les routiers sont en retard de plusieurs guerres. Le taux de syndicalisation est ridiculement bas. L'expliquent l'éparpillement des entreprises, la solitude des chauffeurs, l'idéologie de l'indépendance. Les tentatives d'implantation syndicale se heurtent à une répression féroce où les coups ne sont pas rares. Le droit syndical est inappliqué et les pouvoirs publics laissent faire. Cependant des signes encourageants indiquent une tendance à la syndicalisation. Tout reste cependant à obtenir.

À l'issue de ce tour d'horizon, l'image traditionnelle du routier en a peut-être pris un coup mais ce ne sont pas les cinq morts de Nantes qui changeront la situation. La route reste un jeu de roulette russe mais certains d'entre vous, les statistiques sont formelles, sauront pourquoi le gros camion rouge a foncé sur eux et les a... ■

G.D.

Sources : "Livre noir, les routiers" CFDT, FGTE décembre 1979.

GRAFFITIS EN PROCES

Ça coûte de plus en plus cher de faire des bombages sur les murs. Non seulement les prix des bombes à peinture ont augmenté mais en plus maintenant il faut payer le nettoyage. C'est le triste sort qui s'est abattu lundi 31 mars au palais de justice sur Jean-luc D. et Françoise G. pour avoir exprimé leur désapprobation du nucléaire et de l'armée dans 5 communes de la région en mars avril 79.

Malgré le fait que les journaux locaux ont très peu parlé de cette affaire avant le procès, une centaine de personnes étaient venues soutenir Jean-luc et Françoise inculpés pour dégradation de monuments et immeubles publics et privés. Au moment des faits ils étaient eux 2 plus 4 mineurs qui sont actuellement en appel après avoir été condamnés à 2 mois de prison avec sursis et 1 000 F d'amende et à payer les dommages et intérêts.

Le procès commence devant une salle comble entourée par de nombreux policiers. Au bout de 10 minutes le ton du

procès est donné avec la décision du président de faire évacuer la salle. Décision difficile à avaler puisqu'elle ne tient que sur le seul fait que le public avait murmuré lorsque le président sous-entend que les différents bombages étaient compréhensibles sauf celui sur les monuments aux morts qui, lui, était totalement inadmissible. Presse-Océan allant même jusqu'à dire que dans le jugement n'avait pas été prise en compte la douleur que pouvaient ressentir les anciens combattants prisonniers, déportés, les orphelins des victimes des guerres et j'en passe. (texte du bombage : Pour la paix pas la guerre)

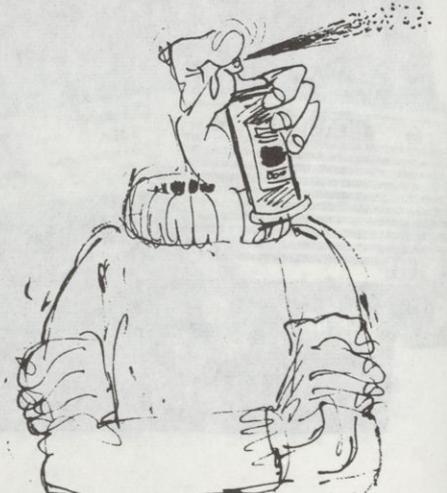
Choucq et Danet avocats des inculpés durent d'abord se débattre pour que Albert Aumonier du M.R.J.C. puisse être cité comme témoin de moralité.

Ensuite la routine, partie civile, procureur, plaidoirie. La plaidoirie de Choucq rappelant qu'à une certaine époque ceux qui avaient badigeonné des croix de Lorraine n'

avaient pas été poursuivis, il s'exclama alors "pourquoi ceux-ci le seraient-ils, la répression idéologique n'existe pas en France". Quant à Danet il appuya sur le fait que

certaines personnes n'ont que les murs pour s'exprimer: "tout le monde n'a pas les moyens financiers d'EDF pour faire sa publicité".

Finalement après le délibéré et après que tous les sympathisants fussent abreuvés de rouge du pays et des pommes (se renseigner au renseignements, palais de justice) le résultat du concours de peinture tomba: 3 000 F d'amende et 6 à 200 F mais c'est surtout en dommages et intérêts que la note fut salée, au total 16 000



f à ajouter au mineur. Pour ces 16 000 F il v a 6 556 F pour Touvois qui en demandait 9 390 F, pour Machecoul et St Philbert les sommes des dégats évalués furent acceptés: I 525 F et 2 436 F respectivement, Légé 2 500 F pour 2 350F demandés et Templé eut 3 000F au lieu de 4 175 F.

On peut penser sans risque que certaines communes ont dû majorer leurs notes, histoire de laver ceux qu'ils avaient avant et ceux à venir. Quand on sait que pour certains bombages il aura suffi de lessive pour enlever c'est à se demander si les 16 000 F ne devraient pas être payés en lessive.

Pour finir une déclaration du Maire de Touvois le 6 mai 79.

Poux ta bille.



A la suite de l'odieuse profanation dont a été l'objet le monument aux Morts dans la nuit du 7 au 8 avril dernier, Monsieur le Maire, le conseil Municipal, les responsables des diverses associations de combattants, Prisonniers et déportés demandent à la population Touvoisienne de se porter en masse derrière ses drapeaux, autour du monument aux Morts à l'occasion de cette cérémonie, pour y démontrer dans la dignité sa réprobation et y affirmer le respect qu'elle porte à ses Morts et disparus de toutes les guerres. Que chacun en venant, dépose au pied du Monument quelques fleurs, simple geste réparateur.

Mr CHAUVIN Maire de TOUVOIS 44-

écoute les tropiques



3 MAI
LA FRÉBAUDIÈRE, BOURG D'ORVAULT
AVEC BÍDON KA & ATLANTICO

Encore un concert pour l'APL ! ça devient une institution, un rite ou quoi ? rien qu'une cruelle nécessité,

Mesieurs Dames, rien que ça : l'APL fonctionnant sans publicité et avec 4 salariées a bien du mal à payer les salaires (le SMIC) (pas de dédommagement pour les déplacements, du boulot le samedi, souvent le dimanche); quant à l'augmentation de la distribution et du tirage, on y vient peu à peu mais les résultats ne sont pas immédiats. De plus, un contrat signé avec Hachette (gare, gares routières, CHU...) a l'avantage d'affirmer la présence de l'APL partout, mais l'accord passé est lourd financièrement : 30 % pour Hachette alors que c'est 17 % pour les autres kiosques. Et livraison, reprise des invendus, restent à notre charge. Hachette sous-oute durement son monopole. Le creux de la vague pendant l'été, avec toujours les salaires à verser, l'impossibilité d'investir dans du matériel plus que nécessaire (photocopieuse), nous ont donc décidé à organiser ce 3ème concert

pour l'APL. Pour composer le menu de cette soirée, la recette est toujours la même : de la bonne musique pour le plaisir des oreilles mais qui permet aussi de se livrer à corps perdu au démon de la danse. Pour parvenir à ces fins honteuses le programme sera composé de 2 parties : tout d'abord BÍDON KA, 3 percussionnistes bricoleurs d'instruments, frappeurs de peaux, ciseleurs de rythmes africains et afrocubains. L'Afrique + les Antilles ; j'en connais peu qui peuvent rester plus de 10 mn sans se mettre à danser. Le deuxième groupe s'appelle ATLANTICO. Une musique qu'ils définissent eux mêmes de "tropicale électrique" Ce n'est ni du reggae, ni de la salsa, ni de la musique brésilienne mais ils y puisent largement leur inspiration. Les 5 compères savent de quoi ils parlent, puisque la composition du groupe est à la mesure de la fusion des musiques: un guitariste et un percussionniste uruguayen, un argentin aux cuivres, un bassiste martiniquais ; le dernier est chilien pianiste et frappeur de congas. Waw ! le cocktail de ces 2 groupes nous a amené à appeler ce concert "écoute les tropiques". Le 3 mai à la Frébaudière, réservez votre soirée

QUAND LES AUTRES S'ARRENTENT, NOUS CONTINUONS...

L'apl a 16 pages...

Les vacances des uns, les contretemps les impondérables et les intempestifs des autres, l'absence de courrier lundi de paques, tout ça mis ensemble a fait que beaucoup de textes ne nous sont pas arrivés à temps et que 4 pages ½ sont donc absentes du sommaire. Veuillez nous excuser de cette interruption momentanée de l'image et du son.

MANQUENT A L'APPEL (et à l'APL) : L'enquête sur le NOTIS (voir en brèves) qui paraîtra la semaine prochaine. Une enquête sur UGECO, la boîte de textile de Guérande où le patron a demandé à ses ouvrières de démissionner; une enquête sur DIWAN, l'école maternelle en Breton, un texte sur l'animation culturelle (et socio) à la Roche/Yon, et la suite du mouvement des bus nantais.

réunion de
préparation
Vendredi 11
avril
20h30 à l'APL





quand passent les civelles...

Quelle épopée ! Parties des Sargasses, poussées par le Gulf Stream, minuscules, elles remontent la Loire en longues files indiennes, espérant déjouer les "tamis" pour se disperser et grandir dans rivières, canaux et marécages avant d'atteindre l'âge respectable où, devenues anguilles, elles prendront le billet retour.

Noël approche, les civelles arrivent. Elles s'engouffrent alors dans les estuaires : Vilaine, Loire, Charente Gironde... jusqu'au début de l'été. Sur les bords de Loire, les tamis sont alors vite ressortis. Car la civelle, c'est le "pain blanc" des pêcheurs professionnels et le "beurre" des amateurs.

C'est que beaucoup de monde s'intéresse à ces bestioles (y compris Espagnols et même Japonais). Le long de la Loire, trois catégories de pêcheurs se disputent l'éventuel magot : les amateurs, les professionnels fluviaux dépendant du ministère de l'agriculture et les professionnels inscrits maritimes. Les relations entre ces diverses personnes sont parfois difficiles, d'autant plus que dans chacune de ces catégories de pêcheurs, la situation n'est pas très claire.

Chez "les amateurs", on trouve le riverain, ouvrier ou paysan qui pêche pour sa consommation personnelle ou le chômeur qui pêche pour vendre et mettre ainsi du beurre dans les épinards. Et puis, d'autres qui font la double journée, usine ou champs plus civelles la nuit pour arrondir les fins de mois. Certains mêmes, disent les "mauvaises langues" prennent un congé maladie lorsque les civelles "lèvent". Et puis d'autres encore, "amateurs toute l'année" qui connaissent bien les circuits (restaurants ou mareyeur) pour écouler leur pêche. Les "amateurs" pêchent le plus souvent du rivage avec de plus petits tamis que les professionnels (0,80 m contre 1,20 m) dans des conditions difficiles et parfois même dangereuses. A Cordemais la nuit, c'est souvent la foire d'empoigne pour se garder son emplacement ; les pierres recouvertes de boue sont glissantes, le rhum rend la froidure moins dure, mais, près de la centrale, torche électrique et tamis en main, l'équilibre sur les poutres métalliques

qui traversent les "courseaux" pleins de vase est précaire et plusieurs ont déjà plongé... et y ont laissé leur peau. Sans parler des altercations avec l'ingénieur EDF et des parties de cache-cache avec les flics qui rôdent. C'est aussi une partie de poker : une nuit 50 g une autre quelques kilos.

D'autres amateurs possèdent un petit bateau et ne risquent que les insultes et l'abordage avec les bateaux de 20 m des professionnels de la côte.

Les "professionnels fluviaux" (des amateurs pour les professionnels maritimes) dépendent du ministère de l'agriculture et possèdent une licence de grande pêche. Ils n'ont droit de pêcher que jusqu'à Cordemais. Ce sont très souvent des reconvertis -chômage- et possèdent déjà un bateau -ce qui évite un investissement de 7 à 80 000 F- ils sont devenus pêcheurs professionnels. La civelle, qu'ils pêchent de janvier jusqu'à la mi-avril, peut-être la période rose pour le portefeuille le reste de l'année, ils vivent avec la prise des lamproies, aloses, mulets, anguilles et autres plies. Entre ceux-là et les amateurs (même marrons), c'est la co-existence pacifique. Mais entre ces deux groupes et les professionnels maritimes, c'est plutôt la guerre froide. Les premiers voient d'un mauvais oeil des bateaux de près de 200 chevaux venir de la côte, de St Gilles, Noirmoutier, les Sables, Vannes ou la Rochelle faire la razzia sur "leurs" filons et "drosser" avec parfois 4 tamis alors que deux sont seulement permis. "Les chamailleries des contrôles maritimes, c'est pour nous ; la détaxe sur le gaz-oil, nous n'y avons pas droit" se plaignent-ils.

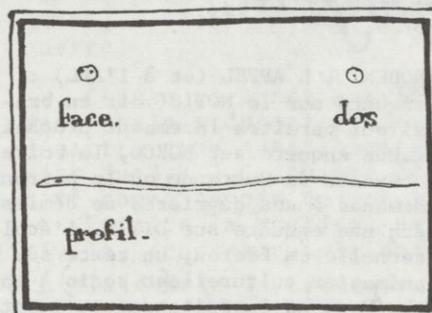


fig1: la civelle.

Ceux-là déplorent encore qu'une pêche locale soit accaparée par des "étrangers" aux moyens modernes qui "se conduisent en seigneurs". D'ailleurs la pêche locale est en perte de vitesse, les chantiers navals locaux sont fermés. "C'est tout un domaine de la vie économique locale qui fout le camp"!

Les professionnels maritimes eux bien sûr ne voient pas les choses de la même manière. Eux sont pêcheurs de pères en fils depuis des générations et défendent leur corporation contre les "pêcheurs en eau trouble" que sont les amateurs et les professionnels fluviaux. Sur le "quartier de Nantes" (Nantes-Cordemais-Pornic), ils sont environ 270 inscrits maritimes qui ont le droit de pêcher en mer et en Loire. Le Syndicat des Marins Pêcheurs Professionnels de la Basse-Loire affilié à la CGT défend leurs intérêts. La réglementation quant à la navigation est d'ailleurs assez compliquée et ambiguë entre la navigation maritime, la navigation fluviale, les eaux mixtes et les différents "lots". "Nous sommes des artisans et nous avons beaucoup de charges à payer. Nous payons notre "rôle d'équipage" environ 10 000 F/an, des impôts, le carburant de plus en plus cher, et notre pêche est très aléatoire". Alors ces pêcheurs professionnels ne voient pas d'un bon oeil les amateurs vendre leur pêche.

"La pêche des amateurs ne peut être contrôlée et il est par conséquent très difficile d'imposer des quotas pour la sauvegarde des espèces".

On peut raisonnablement se demander si ce sont les amateurs (même marrons) -environ 800 déclarés- qui risquent de piller la Loire quand on sait que chez les professionnels maritimes qui pêchent en Loire, il y a aussi les 1 000 bateaux de la côte qui viennent chaque hiver "drosser" la civelle.

"Chez ceux de la côte, c'est avant tout une question de mentalité, disent les inscrits maritimes de la Basse-Loire, partout où il y a de l'eau, ils pêchent, et peu importent les moyens".

Alors pourquoi pas bientôt les pélagiques à civelles en Loire ?

Question de revenu aussi, c'est vrai, car pour ceux de St Gilles ou Noirmoutier, l'hiver sur la côte c'est la crève.

Il faut dire aussi que 80% de la pêche à la civelle est exportée, principalement vers l'Espagne et qu'il y a deux ans les professionnels avaient fait grève pour la réouverture des frontières espagnoles alors fermées. Les amateurs (des jaunes, ce coup là !) continuaient à alimenter le marché. L'arête était dure à avaler pour les professionnels. De toutes ces querelles, ce sont les mareyeurs qui profitent. Selon la quantité de civelle sur le marché ils achètent aux pêcheurs (et à tous) 30 ou 80F le kilo et font allègrement la culbute car... faites un tour chez le poissonnier de votre quartier... il vous faudra déboursier de 8 à 11F pour 3 bouchées de civelles cuites (100 g)! Alors si vous êtes smicard et si vous voulez goûter à ces délicieuses bestioles, "drossez" vous-mêmes. Mais attention, il ne faut pas que la Loire soit en crue, il faut un bon vent de surcroît, pas de



grêle, pas de fonte des neiges, il faut que la marée soit montante et un bon coefficient... et tout ça de nuit et vous risquez, de

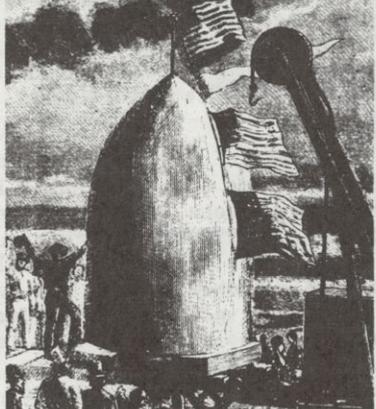
plus, de ne ramener que quelques bidons de plastique, une espèce, qui elle, n'est pas en voie de disparition !! ■ F.G.

Ufomanes

À VOS SOUCOUPES ■■■

(suite à la conférence d'un "contacté" par les extraterrestres nommé RIGUERE Bourse du Travail 2 avril 80)

L'Ufologie, vous connaissez ? A défaut de recouvrir quelque chose de précis, le mot donne un vernis d'apparence scientifique. Apparence-mirage qui a pour effet d'attirer les mouches en quête de miel au goût bizarre venu d'ailleurs. L'Ailleurs se porte bien dans cette planète-baril de poudre où le moindre mètre carré a été quadrillé par satellite. Dieu est mort, créons une autre transcendance à notre image. L'extra-terrestre est né. Image fantasmagorique qu'il reste à situer dans le cadre d'un siècle qui a conquis la lune à coups d'ordinateurs. Tout pourrait s'arrêter à la littérature mais certains prennent leurs démangeaisons mentales pour du palpable. On en vient à ce fameux RIGUERE (Bourse du Travail) qui depuis une dizaine d'années commercialise à coup de conférences et de mauvaise littérature farcie d'Ufopathologie le contact qu'il aurait eu avec un extra-terrestre à la suite d'un accident de voiture. Régénéré par l'extra-terrestre ce mutant a pu quitter ses béquilles assez rapidement. Et je passe les détails, c'est de la mauvaise littérature. Ce qui me tiraille les neurones c'est cette sorte d'unanimité aveugle de l'auditoire en face de ce monologueur qu'un sondage à main levée révèle être suivi à 95%. Ils étaient sans doute convaincus avant de verser leur droit d'entrée (20 Frs !) pour écouter le miraculé.



Lourd se porte mal. Le mot "apparition" a une odeur de sacrilège ; "matérialisation" ça fait plus laboratoire. Une petite pincée de théorie post-einsteinienne et le tour est joué, les gens marchent. Ils marchent aussi pour autre chose: Uri Geller, le Triangle des Bermudes Nouveaux philosophes, crise de l'énergie, centrales nucléaires. Le fascisme est une autre performance, n'en parlons pas. Fabriquez un discours ayant un minimum de cohérence ayant pour effet de faire saliver les adeptes de l'extraordinaire, lancez le produit et les gens s'empresseront le cadavre à ras bord. L'Ufologie n'est rien, c'est le signifié qui se cache derrière (avant que Lacan ne se saborde) : si la cité grecque par sa démocratie a permis l'épanouissement des arts et des sciences, le pouvoir absolu du Moyen-Age a mené à l'obscurantisme tous azimuts. Où croyez-vous que la littérature OVNI-télékinésipathie se vend le mieux ? En URSS. La structure politique (signifié) n'y est sans doute pas étrangère. On a les OVNI qu'on mérite. bibliographie : une soucoupe de déchets volant au ras du sol. ■

Stage

AVEC CULTURE ET LIBERTÉ UN STAGE D'INITIATION A L'ECONOMIE du 5 au 10 mai à Nantes

Des questions importantes comme l'emploi, les salaires, les prix ne sont compréhensibles que si l'on essaie de remonter aux causes et si l'on tente de saisir les principaux mécanismes de l'économie nationale et internationale.

Le but du stage est donc de donner les notions de base pour comprendre les informations économiques qui nous parviennent dans la cité, l'entreprise et à travers la presse. La démarche sera de progresser à partir de l'expérience quotidienne jusqu'aux lois essentielles de notre système de production.

CONTENU : Qu'est-ce que le salaire, le profit ? place de l'entreprise dans l'économie, de l'Etat dans l'économie ?, des banques et de la monnaie ? Qu'est-ce qu'une firme multinationale ? D'où vient le chômage ? ETC...

Pour tous renseignements Culture et Liberté, 30, rue de la Boucherie, 44300 NANTES. Tél. : 43.43.16 ■

prud'hommes

DES ARBITRES ?

Tout le monde a beaucoup parlé en novembre et décembre des prud'hommes. L'institution semble retombée dans l'ombre d'où on l'avait tirée. Raison pour en parler un peu. L'APL a interviewé un enseignant spécialiste en droit du travail et un sociologue qui s'y intéresse aussi, pour connaître quelques mots sur l'histoire et le rôle des prud'hommes, sur leur place dans l'évolution du droit du travail.

les origines

Q. : Quelques mots d'histoire : l'origine des prud'hommes à Nantes ?

R. : La création des prud'hommes répond au problème suivant : qu'est ce qu'il faut mettre entre les salariés et les patrons ?

Ils sont créés par une loi de 1806. Pour Nantes, la première tentative est faite en 1827. Elle est due à une initiative de Voruz l'ainé, patron fondateur membre de la nouvelle bourgeoisie industrielle de l'époque et proche du catholicisme social. Il se voit opposer un refus du maire de Nantes, Louis Levêque, négociant ancien président de la chambre de commerce, de milieu vieille bourgeoisie, qui donne cette réponse : "Pourquoi créer un conseil des prud'hommes, la police fait très bien son métier". Il faut bien voir en effet qu'à cette époque, les conflits du travail sont réglés par le commissaire de police et par le maire.

À Nantes un conseil est créé en 1840 mais dès 1806 à Lyon.

Q. : Comment est reçue cette création en 1806 ?

R. : Pour ce qu'elle est : une initiative patronale qui rencontre au moins au début l'opposition des salariés qui y voient un tribunal contrôlé par les patrons. Mais elle rencontre aussi l'hostilité des employeurs qui voient un instrument de contrôle en période de libéralisme. En effet, elle est souvent un moyen de contrôle de certains patrons sur leurs concurrents : les conflits sont le prétexte à certains contrôles et à l'imposition de normes (organisation du travail, contrôle des produits...).

En réalité, l'institution des prud'hommes se développe après les années 1840, sous l'influence des milieux catholiques, dans quelques grandes villes (Lyon en particulier) c'est le patronat chrétien qui pousse l'initiative et assez rapidement l'ensemble des salariés, tous les courants, défend l'institution, à l'exception des anarchistes qui y sont hostiles (et encore aujourd'hui). Petit à petit tous les partisans y trouvent leur compte : les chrétiens parce que c'est une institution du rapprochement entre patrons et ouvriers ; les patrons qui disent : "je ne veux pas de l'Etat chez moi" et peuvent régler directement certains conflits ;

les salariés parce que l'idéologie socialiste de l'époque est très anti-étatiste et assez utopiste sur les projets d'organisation sociale. Enfin, les prud'hommes remplissent une fonction précise qui est toujours le leur aujourd'hui : ils sont pour un certain nombre de salariés le seul recours, en particulier là où les règles ne pénètrent pas.

Q. : Quel rapport et quelle place par rapport aux luttes syndicales ?

R. : Avant, on allait aux prud'hommes parce qu'on pouvait avoir une bonne raison pour faire réparer une injustice et il y avait une sorte d'équité reconnue par les partis. A Nantes avant guerre, 1000 affaires par an environ passaient en prud'hommes dont 90% étaient conciliées ou faisaient l'objet d'un renoncement du patron ou du salarié (quand ou lui avait expliqué que son cas était indéfendable). Ceci est possible aussi parce que la conciliation se tient en dehors de la justice professionnelle, patrons et syndicats y sont très attachés : le juge professionnel, c'est l'Etat. Aujourd'hui ils ont une fonction d'arbitre : tout ce qui n'est pas réglé par la lutte syndicale peut aller aux prud'hommes et puis il y a tous les cas où il n'y a pas de syndicat, dans les petites entreprises en particulier. Bien sûr, la lutte syndicale pouvait faire pression sur la décision des conseils mais cela n'est que récemment que le terrain juridique est devenu un terrain de lutte syndicale.

l'évolution

Q. : Quelles ont été les évolutions principales ces 20 dernières années ?

R. : La réglementation du travail s'est d'abord beaucoup perfectionnée. Les zones de flou, les zones non couvertes par le droit ont diminué ou disparu. Tout se joue aujourd'hui sur des textes. On retrouve d'ailleurs les rapports entre entreprises que l'on évoquait tout à l'heure : la convention collective, elle a un rôle social mais elle a également des effets sur le plan de la concurrence économique : dans la mesure où, lorsqu'elle est étendue, elle oblige tous les employeurs d'une branche à respecter les règles en matière de salaires, classification ou autre... c'est souvent gênant pour certains employeurs qui ne peuvent fonctionner et survivre qu'en marge du système et parfois suffisant pour leur faire fermer boutique. Le problème est donc devenu celui de l'application des règles du code du travail et des conventions collectives.

Les patrons ont souvent été condamnés ces dernières années parce que les syndicats ouvriers ont les premiers développé des services et des actions juridiques mais aujourd'hui,



la partie est plus équilibrée. Ceci a d'ailleurs transformé les caractéristiques des prud'hommes : ce ne sont plus les retraités qui siègent comme juges mais on y voit s'affronter le chef du personnel et le chef du service juridique du syndicat; à qui apportera les arguments juridiques les plus solides. Du coup on ne compte plus guère que 30% de conciliation à Nantes comme au niveau national et le rôle du juge d'appel, du juge professionnel devient plus important ; mais à ce niveau de la justice professionnelle les spécialistes des services juridiques peuvent mieux faire valoir leurs arguments puisqu'il n'est plus guère question d'équité.

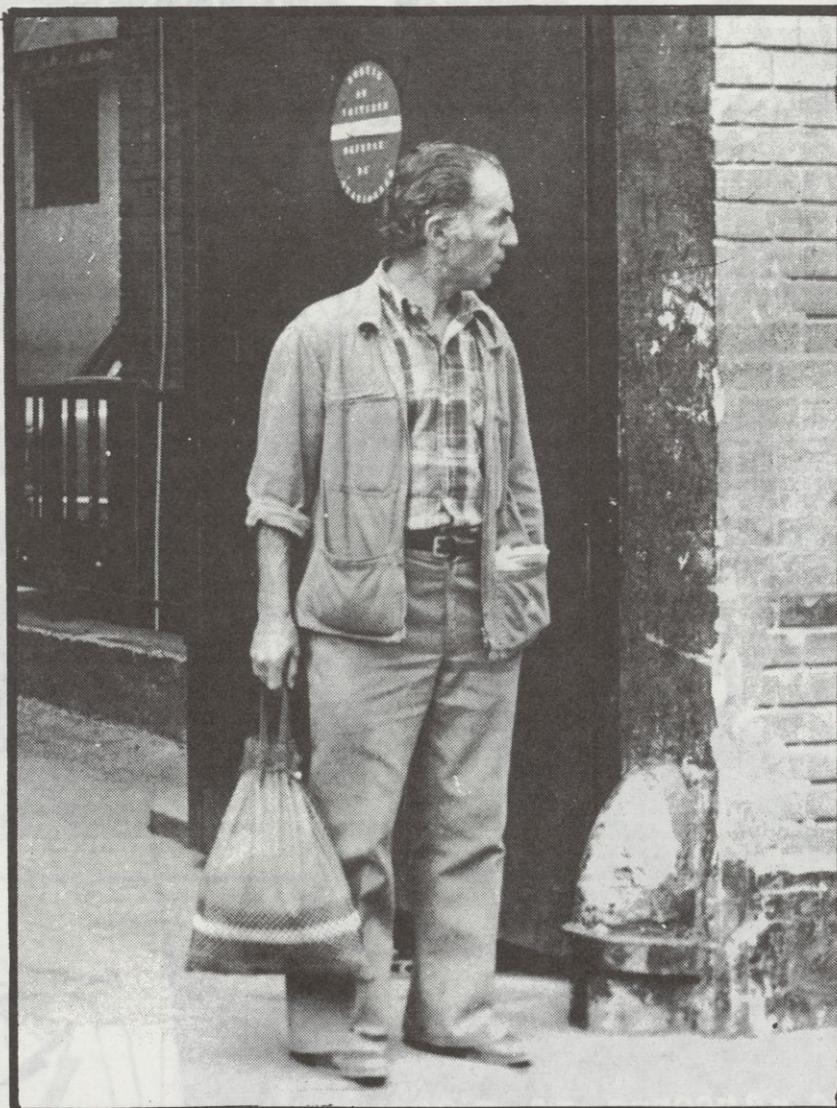
L'enjeu

Q. : Quels étaient alors les enjeux des élections récentes ?

R. : D'abord pour les syndicats de mesurer leur représentativité. L'ancien système d'élection avait permis à la CGT d'être très majoritaire et la référence de représentativité datait des élections à la sécurité sociale en 1962, il y avait 17 ans.

ÉLECTIONS PRUD'HOMALES 1979 - Résultats d'ensemble

EMPLOYEURS				SALARIÉS					
	suffrages	%			Suffrages	%			
Inscrits	911.098	—			12.812.812	—			
Votants	438.378	48,12			8.083.664	63,09			
Exprimés	409.415	44,94			7.802.319	61,45			
Abstentions	472.720	51,88			4.729.148	36,91			
Sièges à pourvoir	7.013	—			7.013	—			
Sièges pourvus	6.859	—			6.993	—			
Listes	Suffrages	%	Sièges	%	Listes	Suffrages	%	Sièges	%
UPEP	375.234	91,65	6.462	94,21	CGT	3.297.017	42,26	2.914	41,66
UNAPL	10.191	2,49	95	1,39	CFDT	1.811.093	23,21	1.845	26,38
SNPMI	8.230	2,01	101	1,47	FO	1.351.307	17,32	1.302	18,62
Divers	15.756	3,85	201	2,93	CFTC	560.731	7,19	226	3,23
					CGC	408.600	5,24	582	8,32
					ALS	222.821	2,86	28	0,40
					FGSOA	10.132	0,13	25	0,36
					UFT	78.961	1,01	20	0,29
					Divers	61.657	0,79	51	0,73



Ensuite pour les syndicats minoritaires, il s'agissait de faire reconnaître ou consacrer leur représentativité. Pour les jaunes, c'est un laminage complet. Reste FO qui se voit conforter et pourra donc continuer à signer de manière séparée des conventions avec le patronat qui sont ensuite étendues à toute une profession.

Q. : Mais ces conventions sont très défavorables aux salariés ?

R. : En général non. Mais c'est par là que l'Etat et le patronat pensent faire passer une à une leurs pilules. En réalité, les pilules les plus amères ont été avalées par tous les syndicats (formation continue, indemnisation de chômage...); ce qui compte ici, c'est qu'en signant avec une organisation syndicale re-

présentative (FO en particulier) le patronat peut faire pression sur les salariés et les autres organisations.

Q. : Mais pourquoi cet attachement aux prud'hommes et même ce qui paraît être un nouvel essor alors que l'institution était très critiquée et semblait végéter ?

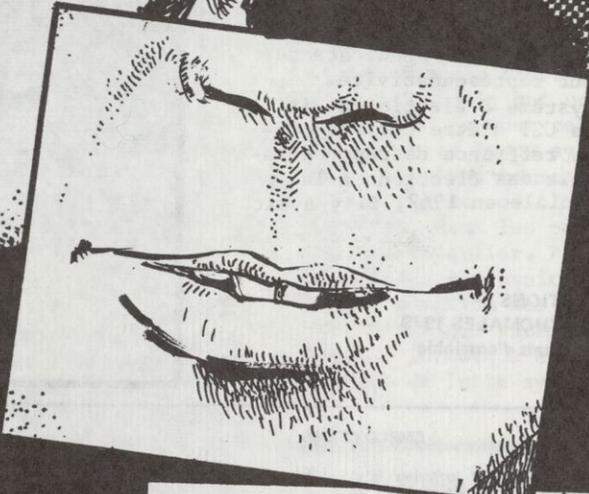
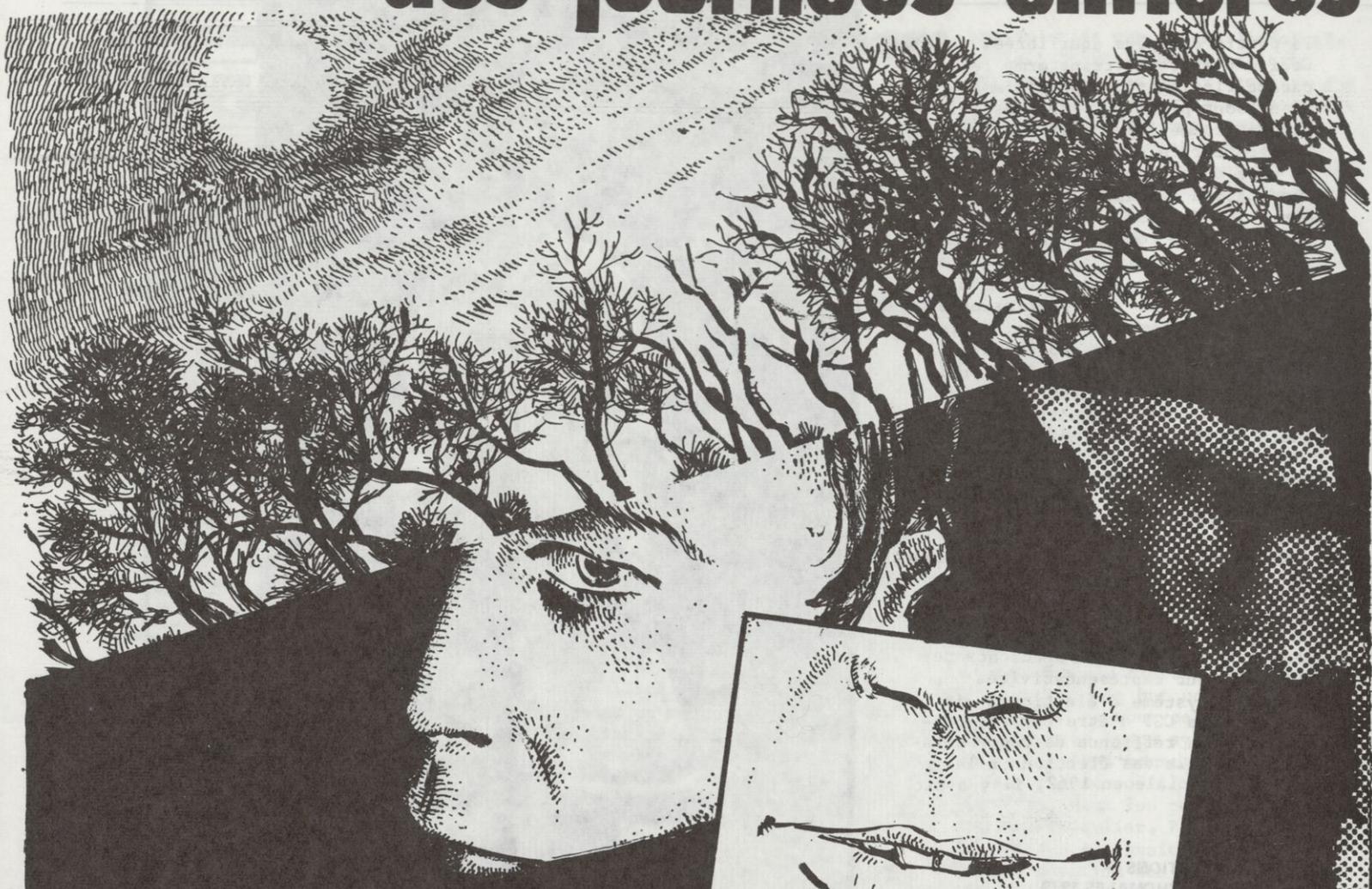
R. : C'est considéré comme un acquis. La CGT dit : "institution bourgeoise à caractère démocratique et social". La CGT y est attachée parce que l'ancien mode de désignation lui donnait la majorité ; elle considère que ce contact avec la justice paritaire est aussi un moyen d'éducation ouvrière. La CFDT aurait été plus prête à accepter des magistrats professionnels ; sa tendance est plus forte à miser sur l'appareil

judiciaire et ses contacts avec les "juges rouges" en sont un signe. Mais quitte à avoir un juge, tous, patrons et syndicats préfèrent éviter la justice d'Etat.

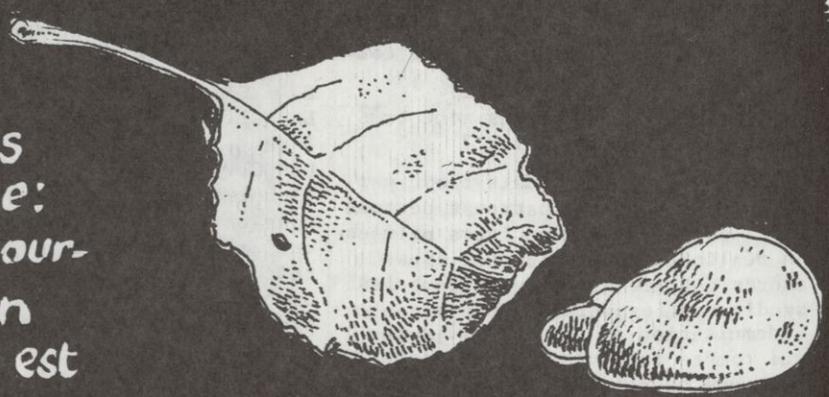
Tous sont en fin de compte hostiles au mythe de la "magistrature sociale" défendue par le catholicisme social et par les gaullistes au nom d'une idéologie hostile à l'antagonisme des classes sociales et faisant primer l'aspect communauté d'intérêts dans l'entreprise. Il faut suspendre "le malentendu terrible qui existe entre les différentes classes" disait déjà Lamartine en 1848. C'est que pour la bourgeoisie, les antagonismes de classes ne sont souvent qu'un antagonisme de mots.

(A suivre) I.S

des journées entières



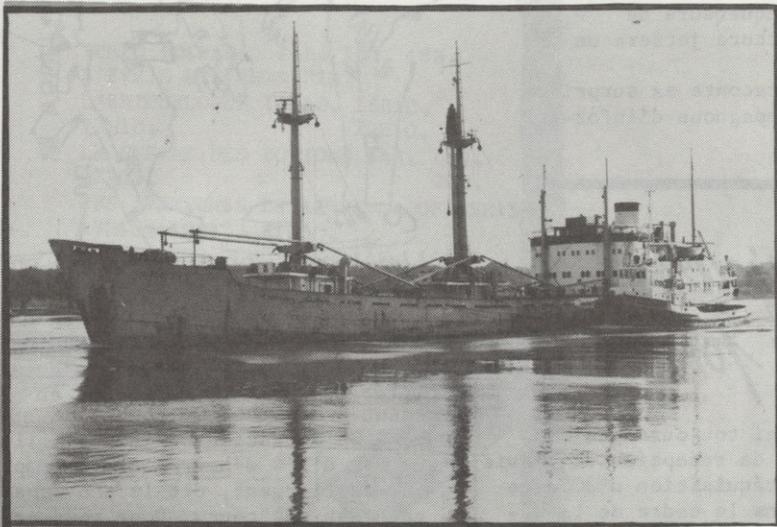
Plus personne ne s'essuie les
nieds sur moi. Il était temps
que je fasse du vent. Maintenant,
il faut faire vite, prendre son
temps, rire sans se presser.
J'espère que vous avez bien reçu
ma carte. Je couche tous les soirs
dans les branches avec mes
invités: les merles, les skonks,
les derniers-avis-avant-poursuites,
l'épouse en fuite, les poissons
rouillés, les enfants mongoliens.
Je me construis un terrier. Un
terrier, c'est fou (et tout
chaud...). Passez me voir si
vous avez un moment. Après
la boucherie, c'est à gauche:
3 pas de géant, 2 pas de four-
mi. Vous pouvez amener un
gateau. Prévoyez gros, on est
nombreux.



NOUVELLES BRÈVES

"NOTIS"

AFFAIRE A SAISIR ou QUI EN VEUT ?

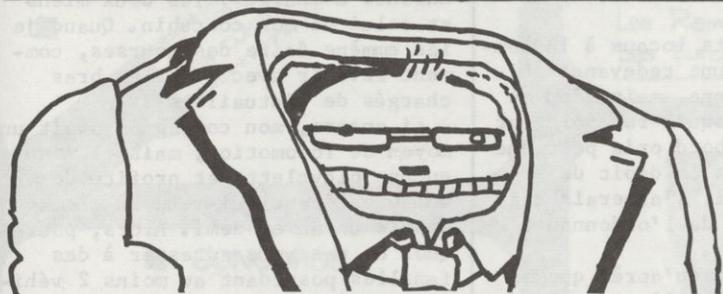
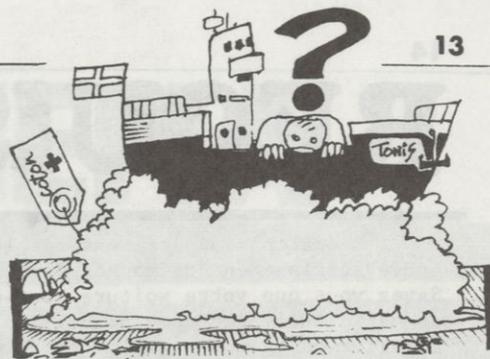


4 000 tonnes d'aliment pour bétail (peut-être un peu avarié) plus 6 Africains affamés attendent depuis jeudi dans le port de Nantes de trouver preneur.

Chargé le 9 septembre 79 dans le port d'Abidjan le *Notis* prend la mer le 1er février 80, temps nécessaire aux réparations et financement du voyage (les temps sont durs). Après un cabotage paresseux et gastronomique le long des côtes Africaines il arrive le 21 mars à St Nazaire puis jeudi dernier dans le port de Nantes après une escale en rade de St Nazaire.

L'armateur Grec Mr CHALTZICHRISTOS reviendra-t-il de Londres mercredi prochain comme il l'a annoncé à son départ ou le *Notis* croupira-t-il dans le port de Nantes en attendant un futur armateur ?

Nous y reviendrons en détail dans notre prochain numéro. ■



VESTE
POUR
LE PATRON ?

5,90 F: au lieu de 13,80 F

4,95 F au lieu de 11,30 F

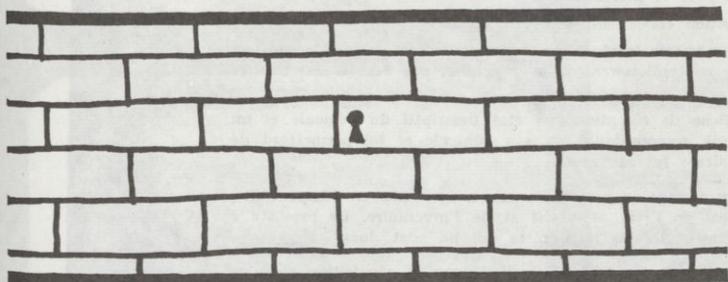
Telle est la surprise des ouvrières de l'usine de confection UGECO de Guérande (200 personnes) justifiée par la direction pour "une grève du personnel".

Face à ces diminutions de salaires dues en fait à une question de temps de fabrication de vestes pour l'armée, aujourd'hui UGECO est en grève pour de bon.

L'enjeu est de taille au moment où la direction demande le départ de 36 ouvriers pour "raison économique".

Sans menace de fermeture...

le fond de l'hère ...

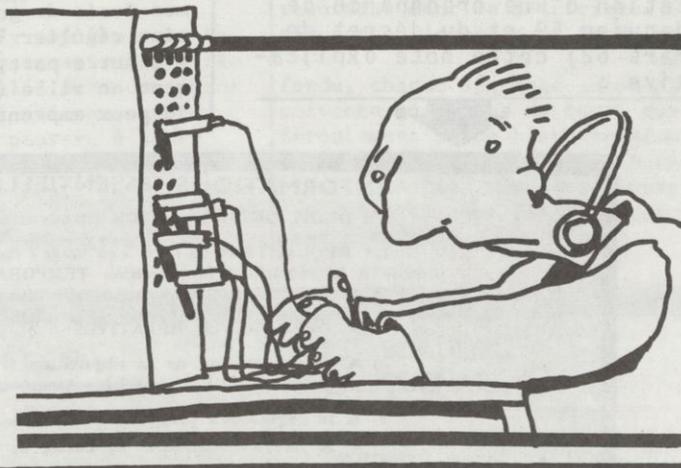


HANDICAPÉ STANDARD

"je me sentais revivre, je me sentais pas différent des autres. Avoir du travail, c'est essentiel pour le moral comme pour le physique..."

A 33 ans J-C Doguet après 9 mois passés au standard du tribunal de grande instance de St Nazaire, apprend son licenciement immédiat : "incapacité physique".

En 1968, un accident de voiture le laissait paralysé mais une rééducation patiente lui avait permis de retrouver l'usage du côté gauche, aussi, à présent, face à la perte de son emploi c'est l'incompréhension. Pourtant la solidarité à joué et J-C a repris le travail le 25 mars dernier avec la promesse d'être reclassé par les anciens combattants, mais où ? ■



Le comité vérité-misère de sans-abri de Nantes a adressé une lettre ouverte à Chénard, relative aux nouvelles conditions d'inexistence des clodos : Les services de la ville ont muré toutes les ouvertures de certaines vieilles maisons avec des parpaings "bien solide". Le squatt se durcit donc. Le coeur de Mr le Maire serait-il de pierre ? ... ■

REQUISITION

L'état n'a apparemment pas les moyens de fournir à son armée suffisamment de moyens de transport. Savez vous que votre voiture peut-être réquisitionnée à tout moment et qu'il suffit qu'un gendarme vous apporte un petit papier? A partir de ce moment-là, vous devez tenir votre voiture disponible en bon état de marche. Alors, avis aux nouveaux acquéreurs de petits véhicules, fourgonnettes, break : la préfecture jettera un regard d'envie sur l'état neuf de votre voiture. Tout cela est arrivé à C.M.S. de Rezé. Elle nous raconte sa surprise et ses démarches et souhaite rencontrer des compagnons d'infortune pour envisager un moyen de résister.

J'aimerais que vous parliez dans l'APL de ce problème de réquisition des véhicules ou bien en cas de crise car peu de gens le savent : j'en ai parlé autour de moi et on a cru au début que je plaisantais. Pour lutter contre le 1er avis, j'ai d'abord fait le mort mais une deuxième lettre m'est arrivée il y a deux semaines et je crains maintenant une entrevue avec un gendarme. En cas de refus, je risque la prison ou une amende. Et puis *qui voudrait m'acheter ma 4L (même en bon état) en sachant qu'elle est réquisitionnée ?*

A la mairie de Rezé, on m'a conseillé de contacter un avocat lors des entrevues gratuites du lundi matin mais quelle attente (et quelle efficacité ?) !

Alors, j'écris... Mais j'aimerais aussi rencontrer d'autres gens qui sont dans le même cas que moi, pour mieux se défendre. En tant que femme, je n'ai pu être objecteur de conscience mais face à cette demande pour le principe, je le deviens. S'y ajoutent les raisons invoquées dans les lettres jointes. Ecologiquement parlant avoir un 2e véhicule serait un non-sens,

C.M.S. a donc reçu, outre l'avis de réquisition (application d'une ordonnance de janvier 59 et du décret de mars 62) cette note explicative :

Monsieur le préfet...

Si je n'ai toujours pas renvoyé l'accusé de réception de l'avis préalable de réquisition n°3053 de ma voiture dans le cadre de la défense civile, c'est que face à ce courrier, je me pose et vous pose des questions :

- verser des impôts locaux à la commune me semblait une redevance suffisante de citoyenne, mais l'on me demande plus ! Jusqu'à recevoir cet avis que j'ai d'abord pris pour une blague, j'ignorais ce droit de réquisition. Aussi, j'aimerais connaître les textes de l'ordonnance et du décret cités.

- suis-je certaine qu'après que ma voiture (il me reste 13 mensualités à verser) ait servi pour des manoeuvres militaires, elle me soit rendue en parfait état ? En cas de prêt à l'armée, je voudrais connaître le montant de l'indemnité versée lors de la restitution : s'agit-il d'un forfait au kilomètre ?

- Et si mon véhicule appartient désormais à la défense civile, ne serait-il pas normal qu'elle assure mes frais de garage pour son entretien régulier ?

- d'autre part, si habitant actuellement en ville (ce n'est pas éternel) je peux emprunter les transports



Les chaussures aussi (si elles sont rechappées.)

en commun, ceux-ci sont mal organisés en lignes transversales. En l'absence de mon véhicule, je dois compter 3/4 d'heure de voyage en prenant 3 bus pour me rendre de Rezé à St Sebastien où je travaille (au lieu d'1/4 d'heure) or le temps c'est de l'argent, dit le proverbe. - ce n'est pas tout. Pour vous je suis une demoiselle, or j'ai trois enfants à charge : les deux miens et celui de mon concubin. Quand je les emmène faire des courses, comment revenir avec eux, les bras chargés de victuailles ? - si encore, mon compagnon avait un moyen de locomotion, mais il n'a qu'une bicyclette et profite de ma voiture, étant lui-même au chômage depuis un an et demi. Alors, pourquoi ne pas vous adresser à des familles possédant au moins 2 véhicules ? Et plus simplement, pourquoi pas à des entreprises qui vous fourniraient des camions car je doute qu'un brancard rentre dans une 4L ! L'Etat qui parle de défense militaire, d'armement, pourquoi ne place-t-il pas aussi des crédits dans l'achat de véhicules faisant break ? Vu les raisons invoquées, je vous demande Monsieur le Préfet de reconsidérer l'avis concernant mon véhicule. Je me demande maintenant avec cela: qui voudrait me l'acheter, si je la vendais ?

Recevez, Monsieur, mes salutations.

INFORMATIONS ESSENTIELLES CONCERNANT LE PRESTATAIRE

LE DROIT DE REQUISITION est ouvert sur une décision du Gouvernement, faisant l'objet d'un décret.

LA REQUISITION de biens « en usage » appelée REQUISITION D'USAGE donne à l'Administration qui procède à la réquisition la possession TEMPORAIRE du bien (véhicule, engin...) requis. Celle en propriété donne à son bénéficiaire la possession définitive du bien.

LES OPERATIONS RELATIVES :

a) A la préparation de la réquisition se traduisent, pour le prestataire, par la réception d'un « Avis préalable » assorti d'un volet « Accusé de réception » ;

b) A la réquisition proprement dite consistent pour le prestataire :

- A recevoir notification de l'ordre de réquisition concernant son véhicule ;
- A présenter son véhicule avec ses accessoires au représentant de l'Administration ou de l'organisme bénéficiaire de la réquisition et à constater contradictoirement avec celui-ci son état d'entretien et son état de marche ;
- A recevoir du représentant ci-dessus une fiche de réception, un état descriptif du véhicule et un inventaire des accessoires le dégageant de la responsabilité de son véhicule et lui permettant de faire les constatations nécessaires si le véhicule lui est rendu.

LA RESTITUTION DU VEHICULE en réquisition d'usage au prestataire lui sera notifiée en temps utile ; il sera alors procédé comme ci-dessus pour l'établissement de l'état descriptif et de l'inventaire. Le prestataire recevra un reçu de prestation lui permettant de se faire régler les indemnités qui lui sont dues.

LA NON OBSERVATION des mesures légales ordonnées par l'Administration pour la réquisition entraîne pour le prestataire, en tout temps, les sanctions, sous forme d'amende et de prison ou de l'une ou l'autre de ces peines, prévues par la loi du 11 juillet 1938.

■ VERSAILLES

IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST 20H.
ANNIE HALL (Allen) 22H30.
LES EUROPEENS 20H15.
MARATHON MAN 22H30.

■ APOLLO

DUMBO (Disney) 14H. 16H. 18H.
L'EVEIL DES SENS 22H.
L'ENTOURLOUPE 14H10. 16H10.
22H10. 20H10.
■ LA GUERRE DES BOUTONS 14H. 16H.
22H05. 20H.
LES AVENTURES DE RABBI JACOB 15H15
17H15. 19H15. 21H50.
LES SACRES GENDARMES 14H. 16H15.
20H. 22H15.

■ GAUMONT

PROGRAMMES
NON COMMUNIQUEES

■ CONCORDE

BLACK JACK 20H15.
TOMBE LES FILLES ET TAIS TOI (Allen)
20H.
MEURTRE PAR DECRET 20H.
LE MAGICIEN (Lublin) 22H.
LA MARCHE TRIOMPHALE 22H.

■ KATORZA

STAR TRECK
LES SEIGNEURS (R. Kaufman)

■ COLISEE

LE ROI ET L'OISEAU (G. Rimand
(débat avec l'auteur mercredi soir)
LE GUIGNOLO
VIOLENCE SUR LA VILLE.

■ CINEMERCREDI

MERCREDI 23 14^h30
LES SCHTROUMPHS
17^h00
L'ENFANT AUX CHEVEUX VERTS.
(J. LOSEY)

CINEMA



Lee Remick dans
Les Européens. →



■ BLACK JACK

Anglais (1 h 59) Réal. : Kenneth
Loach ; avec Jean Franval, Ste-
phen Hirst, Louise Cooper, An-
drew Bennet.

Ken Loach s'y emploie avec ha-
bileté d'une reconstitution his-
torique détaillée dans des plans
ou l'essentiel est souvent au
2eme plan. On pensera à Barry
Lindon, son esthétisme raffiné
lumières et couleurs où le hasard
de la coposition n'existe pas plus
que celui des rencontres....

Black Jack, un costaud, entraî-
ne Tolly le jeune apprenti dans
sa fuite... Leur rencontre avec
Belle Carter que l'on conduit à
l'asile donnera un sens à la vie
de Tolly qui, avec l'aide d'u ne
bande de forains et après maints
périples, arrivera à guérir sa
"galante"...

Monstrueux, orphelin ou lunati-
que Jack, Tolly et Belle baladent
leurs différences dans la campagne
anglaise du XVIIIe, chaque nouvel-
le rencontre devient prétexte à un
rebondissement de l'intrigue. Les
séquences s'enchaînent fondu après
après fondu, chaque séquence annonçant la
suivante sans plus de souci que la
déroulement d'une histoire simple.
Pas de surprise dans un scénario
sans prétention narrative autre
que celle de nous faire passer un
moment agréable.

CINEMATHEQUE

Les activités de la
Cinémathèque reprendront
la semaine prochaine.



LE BEAULIEU
BOUGUENAIS

MERCREDI à 14^h, 16^h30, 21^h00.
JEUDI à 14^h00, 16^h30.
LUCKY LUCKE.

VENDREDI 21^h00, DIMANCHE 17^h00.
SACRE GRAAL (Montys Python)

SAMEDI 20^h30 DIMANCHE 14^h30.
CUL ET CHEMISE.

SAMEDI 22^h30 DIMANCHE 21^h00.
LA CAGE AUX FOLLES.

AGENDA



LA BARAQUE

DU 21 AVRIL
AU 30 JUIN.

théâtre

MERCREDI 9

- M.J.C. Rezé : animation jeunes.
- 14H : jeux plein air
- 17H : cinéma.

JEUDI 10

- M.J.C. Rezé
- 14H : poterie (animation jeunes).
- 21H : Cingulum. Rock et blues, FJT bd Vincent Gâche.

VENDREDI 11

- MJC Rezé animation jeunes, randonnée pédestre R.V. à 10H.
- 21H : Petits Saints, Evan Chandlee flûte, Dominique Lofficial piano, jazz.
- 20H30 : à l'APL (26 bis Bd Schuman) préparation concert tropical.

SAMEDI 12

- MJC Rezé animation jeunes 9H et 14H : piscine.
- 21H : Petits Saints, Albatros, humour, chanson et fantaisies.
- Concert du groupe "Culture" (reggae jamaïcain pur et mystique à souhai ANNULÉ). Ils sont venus en France mais n'ont joué qu'à Paris... Encore des musiciens arnaqués !...

LUNDI 14

- 20H30 : réunion comité directeur du CNCC 52 rue du Marchix (centre nantais de culture celtique).

MERCREDI 15

- 21H : Petits Saints Gaby Blues Band
- 18H : permanence du groupe Libération Homosexuel Librairie 71.
- Frankenstein : exposition de masques fantastiques et d'horreur au centre socio-culturel du Port Boyer (7 rue de Pornichet).

JEUDI 16

- 21H : Petits Saints Gaby Blues Band.

MERCREDI 23

- "Pas rôle d'homme", ça continue.
- Rencontre à 18H30 chez Daniel Alâsseur 29 rue du Transvaal.

L'exposition consacrée aux "Marais salants de Guérande" qui a lieu au Muséum d'Histoire Naturelle (rue Voltaire) est prolongée jusqu'au dimanche 27 avril.

Saint Nazaire DU 8 AU 18 AVRIL

Animation dans la ville : piano mécanique et orgue de barbarie avec "Naphtaline" par la MJEP.

TiKendal'ch centre culturel breton

DU 4 AU 9 AVRIL.

Stage musique Irlandaise : il ne s'agit pas d'un stage de technique instrumentale, chacun peut venir avec son instrument pour étudier des airs et la technique d'interprétation de la musique irlandaise. (4 jours : 450F) ; renseignement et inscription : Ti Kendal'ch 56 350 St Vincent s/ous.

DU 14 AU 18 AVRIL.

Stage vidéo (350F).

DU 14 AU 18 AVRIL.

Stage bagad. Technique de l'instrument, interprétation d'ensemble, réglage, accord, etc...

DU 5 AU 9 AVRIL.

Stage reliure (5 jours 350F).

DU 8 AU 18 AVRIL.

Stage formation de moniteur de danse (450F).

L'Office Municipal de la Culture de Rezé et le théâtre "La Baraque" proposent à tous les rezéens de 11 à 111 ans de participer à une vaste animation dans toute la ville de Rezé du 21 avril au 30 juin 1980. A raison de deux séances hebdomadaires, Daniel Claude POYET et le théâtre "La Baraque" animeront des ateliers dramatiques durant toute cette période.

Ils se tiendront à l'école du port au blé, rue du port au blé, et auront lieu les lundis à 20h30 et les mercredis à 18h. Au cours de ces séances, les participants s'initieront aux techniques du théâtre de rue, encadrés par les comédiens du théâtre "La Baraque". A partir d'histoires simples, puisées dans la vie quotidienne ou dans le répertoire populaire (contes, fables, romans), il sera proposé une théâtralisation des événements choisis en s'appuyant surtout sur le côté visuel (costumes, maquillages et éventuellement masques). Il n'est pas nécessaire de participer à toutes les séances, chacun établissant son emploi du temps en fonction de ses disponibilités. Le résultat de ce travail sera proposé au public de Rezé durant le mois de juin dans des lieux et aux dates qui seront définis par les participants.

De son côté, le théâtre "La Baraque" jouera plusieurs spectacles durant cette même période. Tous les comédiens et comédiennes amateurs ou débutants, tous ceux qui aiment le théâtre et la fête, tous ceux qui ont envie de "bouger" un peu, sont conviés à participer à cette animation de "théâtre dans la ville". Les musiciens sont également très cordialement invités pour se joindre à tous et apporter leur concours à la réussite de cette entreprise qui constitue pour la région une grande première. C'est également la première collaboration de cette envergure entre l'Office Municipal de la Culture, les associations

rezéennes et une compagnie professionnelle.

Rappelons que le théâtre "La Baraque" est intervenu à diverses reprises sur la commune en présentant ses spectacles ("L'affaire Arden" en janvier 1979, "Le Conte de Jean" en juillet de la même année et cet hiver, à trois reprises au théâtre municipal, sa dernière création : "Kernok le pirate" qui a touché 1 150 spectateurs). Ajoutons que de novembre 1979 à mars 1980, le théâtre "La Baraque" a également assuré un atelier théâtre hebdomadaire au lycée Jean Perrin. Une animation spectacle sera présentée courant mai

dans ce même lycée ainsi que dans les trois autres CES de Rezé, ayant pour titres : "Les Contes de Maupassant".

Alors, toutes et tous, musiciens comédiens, saltimbanques en puissance.... renseignez-vous :

-à l'Office Municipal de la Culture de Rezé : 75.54.95
-au théâtre "La Baraque" ou venez à partir du lundi 21 avril à l'école du port au blé rue du port au blé à 20h30.

Aucune participation financière est demandée. Cette animation entièrement gratuite est prise en charge par l'Office Municipal de la Culture de Rezé.



La Baraque jouant "Le conte de Jean."



CINGULUM

Dans "cingulum", l'individualité est au service du groupe, tant dans l'origine de sa formation (5 musiciens issus de groupes différents), que sur la scène. Le saxophoniste, le bassiste, le batteur et les deux guitaristes, nous offrent avec force, une musique authentique, faite de rythme et de solos originaux, ne sacrifiant rien à la facilité. Chacun participe à donner à l'ensemble cohésion et

ROCK ET BLUES JEUDI 10 . FJT .

efficacité. Ils interprètent et arrangent de nombreux rocks et blues, apportant aux morceaux une touche personnelle, sans en ôter le couleur initiale. Pour tous les amateurs de cette musique d'outre-Atlantique et d'outre-Manche, un peu oubliée, bousculée par les modes.

Foyer Beaulieu (jeunes travailleurs et travailleuses) 9 bd Vincent Gâche. 44 200 Nantes.